

Compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2016

Présents : Christiane COLAS, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET, Karine COLIGNON, Pascale VIRICEL, Jean-Paul BUELLET, Chrystelle GUIXA, Jean-Luc FROMONT.

Excusés : Robert VELON, Nicolas MICHALET

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 18 novembre et passe à l'ordre du jour.

1) Convention de fourrière animale

Depuis 2003, le service de fourrière est délégué par la commune à la SPA de Lyon par le biais d'une convention de fourrière. Le conseil donne son accord pour le renouvellement de cette convention pour 2017 au tarif de 0.35€/an/habitant. Il prend par ailleurs connaissance de la fermeture annoncée du site de la SPA situé à Dompierre sur Veyle au 1^{er} janvier 2018, pour des questions de normes.

2) Transmission d'un bail agricole

Le conseil donne son accord à la transmission d'un bail agricole portant sur une parcelle de 25 ares exploitée par Monsieur Gérard André, qui prend sa retraite, à son fils Benjamin.

3) Projet d'étude d'implantation d'éoliennes à Confrançon

Suite au dernier conseil municipal, l'entreprise Solvéo a apporté des précisions concernant la démarche d'étude de faisabilité, avec notamment la proposition de créer un comité de pilotage qui pourra se réunir régulièrement le temps de l'étude, ainsi que la garantie que le conseil municipal sera de nouveau consulté à l'issue de l'étude. Le conseil adopte à l'unanimité une délibération donnant son accord pour le lancement de l'étude de faisabilité du projet d'implantation d'éoliennes sur la commune.

4) Programme voirie 2017

Ne disposant pas des informations issues de la Communauté de communes, Martial Loisy propose de reporter au prochain conseil l'étude du programme voirie 2017.

5) Rapport de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2009 à 2014 du SIEA

A l'issue de son rapport sur le fonctionnement du SIEA, la Chambre régionale des comptes a demandé qu'une information et un débat aient lieu dans les conseils municipaux des 498 communes adhérentes au SIEA. Le conseil prend connaissance de quelques passages mettant en cause la gouvernance du syndicat, le projet fibre optique jugé non rentable, non mature et non profitable, la gestion des ressources humaines, les salaires des directeurs, les indemnités des vice-présidents et prend acte des mesures mises en œuvre par le SIEA afin de suivre les recommandations de la CRC.

6) Participation à la prestation de service « centre de loisirs » organisée par l'association Copain-Copine

La commune a perçu 5121€ de la Communauté de communes de Montrevel en Bresse pour participation aux frais de locaux pour l'activité centre de loisirs conduite par l'association Copain-Copine. Hervé Colas a rencontré la présidente et la directrice de l'association qui sont d'accord pour que cette somme soit investie par la commune dans des travaux sur les locaux : lutte contre les pigeons, baguettes de protection d'angles... Le conseil adopte cette proposition.

7) Validation du cout d'objectif définitif pour l'aménagement du Logis Neuf

Hervé Colas présente le plan d'aménagement du Logis-Neuf, qui tient compte des modifications apportées suite au scénario retenu au conseil municipal d'octobre et aux multiples rencontres qui ont eu lieu depuis. Le conseil valide le projet ainsi que le cout d'objectif définitif : 2 025 300 €. Le projet sera présenté à la population le 18 janvier prochain lors de la réunion publique qui aura lieu en présence de Mr Brevet du bureau d'étude Aintégra.

8) Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale de d'Ain

Le contrat enfance jeunesse avec la CAF est une convention d'objectif et de cofinancement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation enfance jeunesse (PSEJ). La commune est tenue notamment :

- De s'assurer que les services et/ou les activités proposés sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène ;
- D'optimiser la fréquentation des équipements concernés pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation (70% pour les structures d'accueil des jeunes enfants, 60% pour les accueils de loisirs) ;
- De moduler la tarification en fonction des ressources des familles, d'appliquer le barème des participations familiales établi par la CNAF pour les établissements d'accueil des jeunes enfants ;
- De respecter les dispositions légales et réglementaires en la matière.

En contrepartie, la CAF s'engage à apporter sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé, à l'évaluation du projet, au versement d'une PSEJ. Cette convention est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le renouvellement du Contrat enfance jeunesse.

9) Décision modificative du budget principal

Une modification à la section de fonctionnement doit être apportée au budget principal 2016 pour permettre la prise en compte du montant définitif du fond de péréquation intercommunal (FPIC). Le montant initialement prévu au budget était de 6 000€ sur la base du montant de 2015, le nouveau montant 2016 a été fixé par le conseil communautaire à 14 103€.

Le conseil municipal approuve la modification du budget principal selon le tableau ci-dessous

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 73925 : Fonds péréq. interco et comun.		8 500.00€		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		8 500.00€		
R 70876 : Remb. par le GFP				7 000.00€
R 70878 : Remb par autres redevables				1 500.00€
TOTAL R 70 : Produits des services				
Total général		8 500.00€		8 500.00€

10) Cérémonie des vœux

Elle aura lieu le 7 janvier à 15h. 3 habitants de la commune seront médaillés : Michel Pagliero pour son implication au comité des fêtes et pour le feu d'artifice, Eric Pezant qui est pompier depuis 20 ans et Josette Hauquier qui a réalisé toute sa carrière en tant qu'ATSEM à Confrançon.

11) Organisation du concert à l'église

Il aura lieu le 14 janvier à 20h avec des aubades de l'association Rallye au Bois de St Etienne du Bois. Un chapiteau sera monté devant l'église afin de proposer à l'entracte, des pâtisseries, du vin et chocolat chaud confectionnés par les conseillers municipaux. Des urnes seront disposées à l'entrée de l'église pour recueillir les participations financières et dons : toutes les recettes seront destinées à la réfection des peintures du chœur de l'église.

12) Questions diverses

- Le conseil donne son accord à l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h30 dans le village (l'éclairage restera en marche dans la nuit de samedi à dimanche). La RD1079 restera éclairée. Un devis du SIEA d'un montant de 4500€ TTC est accepté pour apporter les modifications nécessaires dans les armoires électriques ainsi que la pose d'horloges astronomiques. L'extinction de l'éclairage public la nuit permet de diminuer de 50% le temps d'éclairage et de 30% la facture d'électricité.
- Le SIEA va procéder à la pose de câbles RTO (réseau de transport optique) en souterrain ou en aérien route de Curtafond, route de Malet et sur la Petite Route. Sur cette dernière, cela permettra de déplacer le poteau actuellement très mal placé dans le virage.
- Une solution est recherchée avec la Communauté de Communes et le SIEA afin que l'entreprise CO2 Système ne subisse pas les conséquences d'une coupure d'électricité de 2 jours engendrée par l'enfouissement en janvier de la ligne électrique du parc d'activité intercommunal de Cornaton.
- La région Auvergne Rhône Alpes lance une campagne d'adhésion pour les villages qui bénéficient d'une fleur au classement des villes et villages fleuris. La cotisation se monte à 200€. Le courrier sera transmis au comité de fleurissement.

- Le jury régional de fleurissement est passé cet été sur la commune : il adresse un avertissement à Confrançon pour la conservation de sa fleur. Une nouvelle visite aura lieu dans deux ans.
- Le conseil prend connaissance du devis retenu pour la réalisation d'un carrelage sur le perron de la salle des fêtes par l'entreprise Claude Jacquet, pour un montant de 3932.40€ TTC pour un carrelage de 8mm (option 12mm pour 6€/m2 en plus).
- Lucien Lemaire, employé communal est actuellement hospitalisé pour problème de santé. Le conseil lui souhaite un prompt rétablissement.
- Le local technique de la commune a été visité et vandalisé cette nuit. Une plainte a été déposée en gendarmerie.
- Le conseil prend connaissance du devis de l'entreprise Fourneron retenu pour les travaux de plomberie nécessaires à la mise en accessibilité des toilettes de l'annexe pour un montant de 1771.32€ TTC ainsi que du devis de travaux de rénovation des anciens sanitaires de l'école, d'un montant de 3281.04€.
- L'Insee a communiqué le chiffre officiel de la population de Confrançon au 1^{er} janvier 2017 : elle s'élève à 1355 habitants.
- Mme le Maire prendra contact avec le GREP Insertion afin de programmer des travaux d'entretien sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.